



**3e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
VENDREDI 30 JUIN 2023**

**INTERVENTION DE M. BERNARD GUILLAUME
PRÉSIDENT DU GROUPE « PÉYI GWADLOUP »**

Monsieur le président,
Mes cher-e-s collègues,

Les élus du groupe « Péyi Gwadeloup » voteront évidemment les deux résolutions qui nous sont présentées ce matin. Nous les avons adoptées lors du dernier Congrès et nous sommes bien évidemment en cohérence avec ce vote.

Nous approuvons d'autant plus le point de sortie de ce XVIIe Congrès qu'il ne nous paraît pas très éloigné de celui auquel nous avons abouti à l'issue des congrès de juin et de décembre 2019 auxquels plusieurs d'entre nous avons fortement contribué.

Nous le disons clairement : même si nous regrettons le temps perdu entre décembre 2019 et aujourd'hui - que le COVID ne suffit pas justifier - nous souhaitons que la question de la gouvernance de notre territoire soit remise en débat car nous avons conscience, comme nous le disions déjà en 2019 que le « statu quo » n'est aujourd'hui pas une option souhaitable pour la Guadeloupe.

C'est pourquoi, nous avons joué le jeu tout au long des travaux préparatoires du dernier Congrès, en particulier au sein de la commission *ad hoc* en apportant bon nombre de propositions, que ce soit pour nourrir les 153 propositions du CIOM ou pour contribuer aux réflexions sur les questions institutionnelles et statutaires.

Et je dois vous dire, Monsieur le président, mes chers collègues, que nous avons fait le choix, en responsabilité, de favoriser la reprise du processus en modérant, voire en passant sous silence, certaines critiques que nous aurions pu exprimer sur la manière dont il a été conduit.

Mais, au moment où la présidence du Congrès passe à la Région pour le second semestre - ce sera le cas demain - et qu'il reviendra donc à notre collectivité de

poursuivre le travail qui a été engagé, il nous paraît nécessaire d'améliorer significativement la méthode qui est à l'oeuvre.

Certes, les débats du Congrès ont été de bonne tenue. Et il faut s'en réjouir. Mais, il nous est apparu - et j'ose dire pas seulement aux élus des minorités de la région et du département - que la commission *ad hoc* a été en réalité transformée en une instance suprême de validation supplantant presque le congrès lui-même.

En effet, à plusieurs reprises durant les débats, notamment quand notre collègue Victorin LUREL a souhaité s'exprimer, il a été systématiquement répondu que les choses avaient déjà été tranchées en commission *ad hoc*. Comme si l'accord obtenu dans cette instance valait, dès lors, acceptation automatique de tout ce qui y avait été évoqué et, en conséquence, renoncement à tout droit d'amendement ou d'opposition à certaines mesures ou à certaines orientations.

Cette situation, M. le président, mes cher-e-s collègues, pose à nos yeux des questions d'ordre démocratique sur la nature même de cette commission *ad hoc*. Des questions auxquelles il nous paraît nécessaire de répondre au plus vite, car il en va - je le dis de manière un peu solennelle - de la participation future de notre groupe à cette instance.

Est-ce une commission de travail ?

Est-ce une instance de validation qui transforme alors le congrès en simple chambre d'enregistrement ?

Car, si elle est plus qu'une commission de travail et qu'elle prend un tel poids, il est selon nous parfaitement anormal qu'elle fonctionne de la manière dont elle a fonctionné jusqu'ici : sans aucun règlement intérieur, sans aucune règle de quorum, sans aucune modalités précise de discussion des sujets, puis de vote.

Théoriquement, la commission *ad hoc* est composée à parité de 7 élus de la Région et de 7 élus du Département, auxquels il a été décidé de rajouter les 7 parlementaires et un représentant de l'Association des maires. Soit 22 membres.

Je ne suis pas sûr qu'elle ait une seule fois siégé au complet en 10 mois.

Les deux dernières réunions, qui ont pourtant été décisives pour arrêter la méthode de travail pour les 6 mois à venir, il y avait moins de 10 participants. Soit moins de la moitié.

A plusieurs reprises, je le dis, la Région nous est apparue sous-représentée. Au point que lors de la réunion d'hier, nous avons noté qu'à aucun moment il n'a été question de la transmission de témoin du Département à la Région, alors que celle-ci intervient demain 1^e juillet.

Les sujets que nous aurons à traiter dans les 6 mois à venir sont pourtant majeurs.

C'est pourquoi il nous apparaît indispensable de revoir le fonctionnement de la commission ad hoc si elle doit continuer à jouer un tel rôle dans la préparation des travaux du prochain congrès.

Et pour cela, nous souhaitons vous faire des propositions.

D'abord, nous redisons ici que le droit du groupe « Péyi Gwadeloup » à désigner ses deux représentants au sein de la commission a été bafoué dès le départ.

Et nous maintenons notre demande qu'il y soit fait droit en nous permettant de désigner un second représentant, pourquoi pas à la faveur d'un élargissement de cette commission.

Ensuite, nous vous proposons dans cette nouvelle désignation de proposer des suppléants, en plus des titulaires, de manière à palier les absences et autres indisponibilités qui seront certainement plus fréquentes encore qu'aujourd'hui, dès lors qu'il est désormais prévu que cette commission se réunisse tous les 15 jours, y compris en juillet-août.

Cela nous paraît d'autant plus pertinent de procéder ainsi qu'il a été décidé de continuer de travailler en ateliers qui sont au nombre de 7. Un trop grand nombre selon nous. En effet, à ce jour, nous notons que 4 ateliers sur 7 n'ont pas trouvé preneur ; 1 n'a qu'un seul élu, 2 n'en ont que 2.

Elargir le nombre de membres de la commission ad hoc avec des titulaires et des suppléants, c'est permettre de relancer une meilleure dynamique de travail, et surtout permettre à un plus grand nombre d'élus de participer à ces travaux.

Mais, plus encore que ces questions de composition, nous vous demandons M. le président, de saisir l'opportunité de votre présidence du Congrès pour que la commission ad hoc soit désormais dotée d'un règlement intérieur qui précise son rôle et les modalités de ses délibérations.

Nous ne pouvons plus nous permettre, sur des sujets aussi importants, d'être dans l'improvisation, dans l'approximation, dans une sorte de « I bon kon sa » qui n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.